

LE FINANCEMENT ET LA TRANSPARENCE DES THINK TANKS EN FRANCE

--- Ouvrages, Revues, Articles de Presse et Sites Internet ---

Alexis Courbon Michel, Paris, France, 2014

<https://www.linkedin.com/pub/alexis-courbon-michel/6/484/62b>

[An annotated bibliography capturing publications on think tank funding and think tank transparency, and a review of relevant websites, in French language. This compilation was researched and written by Mr Alexis Courbon Michel, and kindly provided to Transparify for publication on www.transparify.org and dissemination. Transparify is not responsible for the contents of this document.]

Ouvrages

“Un pouvoir sous influence, Quand les think tanks confisquent la démocratie”, Roger Lenglet et Olivier Vilain, Armand Colin, Octobre 2011

Les auteurs analysent les think tanks sous l’angle des questions suivantes:

Qui sont-ils ? Comment travaillent-ils ? En quoi les groupes qu’ils forment, aujourd’hui souvent qualifiés de « think tanks », sont-ils différents des clubs intellectuels qu’a connus la France par le passé ? Quels sont ceux qui ont la faveur de nos dirigeants ? Qui les finance et pour qui travaillent-ils réellement ? Quelle est leur indépendance ? Quelle est leur démarche et quel avenir nous préparent-ils ?

Reuves

“L’Europe et ses think tanks, un potentiel inaccompli”, une analyse des think tanks spécialistes de l’Europe au sein de l’Union européenne élargie, sous la direction de Stephen Boucher. Etudes et recherches n°35, Octobre 2004

Les pages 38 à 40 abordent la question des diverses sources de financement des think tanks européens, distinguant ceux recevant des financement de l’Etat, ceux de la Commission Européenne, ceux du secteur privé, ceux des fondations et trusts, ceux des contrats de recherche, ceux d’autres sources.

La conclusion du chapitre souligne que ces think tanks cherchent tous à obtenir leur financement de la plus grande variété de sources possibles.

Au chapitre 4 Défis, dilemmes et choix stratégiques (pages 106 à 115), les auteurs tentent de comprendre les menaces et opportunités identifiées par les think tanks sur le court terme avant d’examiner les autres sources de difficultés potentielles qui sont ressorties des entretiens des auteurs avec les instituts de recherche et les observateurs du secteur.

Les auteurs expliquent que le financement est le défi actuel le plus inquiétant des think tanks, qui génère des problèmes d’indépendance et de compétition.

Les financements sont non seulement limités mais également souvent difficiles d’accès.

En outre, un aspect positif est que les contraintes financières imposent à ces instituts de prouver l’efficacité de leur action et de rendre des comptes.

Par ailleurs, Un facteur clef de changement dans le milieu opérationnel des think tanks a récemment été l’accession à l’UE de dix nouveaux États membres.

Lettre de l'IRSEM (Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire), « L'influence des think tanks à l'ONU et le retard français », Elodie Convergne, doctorante à Sciences Po Paris, CERI.

L'article avance que l'influence française dans la réflexion onusienne en matière doctrinale ou concernant la réforme, la fonction et l'avenir de l'Organisation est minimale. Cette fonction d'influence correspond à celle exercée par les think tanks. Or selon l'auteur, les think tanks français accusent un retard important dans leur interaction avec l'ONU alors que ces réseaux transnationaux sont le vecteur de nombreuses idées influentes et contribuent à faire évoluer les pratiques du maintien de la paix à moyen et long terme.

Articles de Presse

“Elections présidentielles 2012, think tank: un financement qui pose question”, La voix du Nord, M. Del et D. D'Haenens, 31/3/2012

Dans cet article, tout en distinguant la transparence de l'indépendance des think tanks, les journalistes posent la question de l'indépendance et de la vertu de ceux-ci en soulignant que certains groupes dans le domaine du Nucléaire, par exemple, apportent leur soutien financier à certains d'entre eux.

“Institut Montaigne, Terra Nova, Iris...Qui finance les think tanks? , Rue 89, Camille Polloni, 19/11/2013

Cet article explique ce que sont les think tank tout en définissant 4 catégories relativement à leur source de financement:

Ceux qui dépendent en majorité des subventions, ceux financés par des entreprises, ceux qui embrassent des modèles mixtes (contrats et subventions), et enfin à part la Fondation Copernic qui vit grâce aux cotisations de ses adhérents.

“Think tanks, des experts en idéologie du capitalisme “libéral”, “journal L'Humanité, Lionel Venturini, 9/8/2013

Dans cet article, le journaliste estime que l'essor des think tanks correspond à la multiplication des chaînes d'info qui les accueillent dans leurs émissions et leur donne la visibilité qu'ils recherchent. Audience contre influence.

Selon lui, la plupart de ces think tanks s'inscrivent dans une doxa libérale, soulignant que quatre d'entre eux se partagent le “gros du marché”.

L'article relève ensuite qu'environ 40% du financement de ces think tanks libéraux est issu des banques ou compagnies d'assurances.

“L'influence des think tanks, cerveaux des politiques”, telarama.fr, 16/12/2011 actualisé le 29 mars 2012, Weronika Zarachowicz

Cet article retrace la façon dont, en coulisse, certains think tanks dits “généralistes”, à dominante politico-économique veulent faire entendre leur voix dans la campagne présidentielle de 2012. La journaliste avance que “sonder les think tanks c'est plonger dans le petit monde courtois et feutré de l'establishment parisien, où se croisent experts, banquiers, avocats, hauts fonctionnaires et politiques”. Elle avance que malgré la crise les think tanks se multiplient pour atteindre le nombre de près de 200. Elle souligne en revanche que leurs budgets sont modestes comparativement aux think tanks outre -Atlantique. Le mieux pourvu, l'Institut Montaigne atteint 3 millions d'euros, Terra Nova entre 300 et 400000 euros.

“Quelle est l'influence des think tanks français sur les politiques publique?”, retour sur le débat organisé par Paris PolitiX le 14 novembre 2013”, 28 Nov 2013

Dans cette interview, Olivier Urrutia, Vice-Président de l'observatoire des think tanks retrace brièvement l'histoire des think tanks en France et note au sujet de la question de leur financement qu'ils sont sous-financés, comparant le plus important d'entre eux à un puissant think tank américain.

Sites Internet Spécialisés

- **Comité de la Charte du Don en Confiance:** www.comitecharte.org

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui exerce depuis sa création en 1989 la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, la rigueur de la gestion, la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds et la transparence financière. 79 organisations sont agréées jusqu'à présent dont plusieurs think tanks. Son budget s'élevait en 2012 à 650.000 euros, ressources provenant essentiellement des cotisations versées par les organisations membres. Il est stipulé dans ses statuts qu'afin de ne pas remettre en cause son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics ou d'autres partenaires, le Comité de la Charte ne sollicite pas de subvention de fonctionnement, mais seulement des aides ponctuelles et limitées, pour des projets précis. Ensuite, il est précisé que le Comité de la Charte lui-même ne fait pas appel à la générosité publique.

- **Terra Nova think tank:** www.tnova.fr/les-partenaires

On apprend que les mécènes assurent le financement des activités du think tank à hauteur de 80%. Que ces mécènes appartiennent au monde de l'immobilier, de la finance, des centres de contact, de l'énergie, de l'informatique.

Une Charte éthique est également mise en ligne qui précise que Terra Nova a fait le choix d'un financement par contributions privées afin de conserver une liberté totale par rapport aux pouvoirs publics quels qu'ils soient.

Il y est précisé qu'au nom de l'indépendance, Terra Nova souhaite entre autres développer le financement par petits dons individuels, ce que favorise la reconnaissance d'association d'intérêt général (articles 238 et 238 bis du code général des impôts), permettant au donateur de déduire une partie du don des revenus imposables (66 % du montant des sommes versées pour les personnes physiques dans la limite de 20% du revenu imposable, - et 60 % pour les entreprises, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires -).

La charte détaille, ensuite, la nature de la coopération entre Terra Nova et ses mécènes, souligne que l'activité et les prises de position publiques des mécènes et partenaires de Terra Nova ne doivent pas entrer en conflit avec les valeurs de l'association.

Dans un chapitre relatif à l'indépendance intellectuelle et d'information, il est stipulé que Terra Nova reste libre du contenu de ses projets y compris de ceux soutenus financièrement, en totalité ou en partie, dans le cadre du mécénat ou des partenariats.

Dans un dernier chapitre intitulé "Nature de la relation", il est stipulé notamment que Terra Nova et son mécène ou partenaire s'engagent mutuellement à mettre en valeur leurs images respectives.

En revanche, on ne peut trouver de données budgétaires sur son site internet.

- **Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme:** www.fondation-nicolas-hulot.org

La Fondation comprend à la fois un think tank et un do tank qui, selon le site internet, combinent "la réflexion à l'action pour faire émerger un projet de société crédible et porteur d'espérance."

Au nombre des valeurs qu'elle avance, il y a la transparence. Il est dit: "Nous nous engageons à rendre l'ensemble des informations sur la Fondation accessibles à tous".

<http://www.fondation-nicolas-hulot.org/fondation/les-partenaires>

Un menu détaille les sous thèmes suivants: les partenaires thématiques, le collège des PME, le mécénat de compétence, les partenaires fondateurs, les partenaires institutionnels, comment devenir partenaire et l'espace club partenaire.

La Fondation reçoit son soutien financier principalement des partenaires que sont L'Oreal et TF1. Il est précisé que ces partenaires partagent la vision de la fondation, ses modes d'action, ses expertises.

<http://www.fondation-nicolas-hulot.org/fondation/organisation-de-la-fondation/rapports-dactivite-statuts>

Il est possible de consulter en ligne tous les rapports d'activité de la Fondation depuis l'année 1999 jusqu'à 2011.

Pour l'année 2011, les dons entreprises (mécénats) représentent 69% des ressources de la Fondation contre 17% pour les dons et legs, 7% pour les subventions et autres concours publics.

Il est précisé que les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes du Cabinet DK Partners. Quant à la question de la transparence, il est stipulé que la Fondation a été agréée par le "Comité de la Charte du don en confiance" le 28 avril 2011.

➤ **La fabrique de l'Industrie:** www.la-fabrique.fr

Ce think tank a été créé en octobre 2011 sous forme d'association Loi de 1901 et financé par trois fédérations patronales (l'UIMM, le Cercle de l'Industrie et le GFI).

Il compte un Conseil d'orientation (CO) discute des études et actions à entreprendre, ainsi que des meilleures modalités de réalisation, notamment les partenaires à associer. L'équipe de la Fabrique réalise ou fait réaliser le travail, en associant autant que de besoin les membres du CO ou des personnalités extérieures. Le CO est composé d'au plus 50 personnes, issues d'entreprises, de syndicats, de laboratoires de recherche, de think-tanks, de médias, mais intervenant à titre personnel.

Son site internet comporte une page relative aux valeurs et à la déontologie qu'elle entend défendre. Il y est question d'indépendance, d'objectivité et d'ouverture.

Il a sa propre Charte de la déontologie qui est téléchargeable sur son site. Cette dernière reconnaît que les conflits d'intérêts, ou soupçons de conflits d'intérêts, pesant sur les principaux acteurs œuvrant au sein de La Fabrique de l'industrie sont susceptibles d'entacher la crédibilité de ses productions et de ses messages. Et qu'il faut pour prévenir l'apparition de tels conflits d'intérêts, que les parties prenantes susnommées, l'équipe interne et tous les contributeurs occasionnels de La Fabrique de l'industrie s'engagent à mettre en œuvre (en bref) les principes suivants :

-La publicité des travaux et des résultats.

-La prévention des conflits d'intérêts et des risques de conflits d'intérêts

-Garantir l'intégrité et la sincérité des méthodes employées.

Il est également possible d'accéder au rapport d'activité 2012 qui a été publié en Avril 2013 sur son site. On y apprend que dès la première année, certaines actions ont été entreprises en collaboration avec la SAF (Société des agriculteurs de France), l'ANIA (association nationale des industries de l'agroalimentaire), le Collège des Bernardins et sa Fondation, le Fonds stratégique

d'investissement (FSI), l'ASMEP-ETI et FBN France (Family Business Network), l'ANRT, OSEO, CDC-Entreprises. Des échanges ont eu lieu avec l'ANRT, l'Institut de l'Entreprise, la

Conférence nationale de l'industrie, Croissance Plus, CCI France, COE-Rexecode, Confluences, Confrontations Europe, le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, Entreprises pour l'environnement, En temps réel, Europanova, l'Institut de l'entreprise, la Fondation Res Publica, The Shift Project, Xerfi... D'autres think tanks sont régulièrement invités à ses manifestations (Fondation pour l'innovation politique, Institut Montaigne, Terra Nova,...).

En revanche, le site internet ne comporte pas de données sur le budget du think tank.

➤ **Fondation Internet Nouvelle Génération (FING):** www.fing.org/?-Qui-sommes-nous

Créée en 2000 par une équipe d'entrepreneurs et d'experts, la Fing est un think tank dédié aux transformations numériques.

Elle compte 260 adhérents et 5 grands partenaires ainsi que des partenaires régionaux.

Il est aussi possible de lire le plan d'action pour 2013 dans lequel sont détaillées les actions relevant du "think tank" proprement dit, de la prospective, du "do tank" et enfin des laboratoires d'innovation.

Son bilan financier 2012 en format PDF est accessible depuis le site:

doc.openfing.org/FING/Administratif/2012_FING_Bilan_CR.pdf

➤ **Fondation Copernic:** www.fondation-copernic.org

Cette fondation créée en 1998, dont le credo est “de remettre à l’endroit ce que le libéralisme fait fonctionner à l’envers”, à la rubrique “Faire un don” défend :

“L’indépendance de son analyse, dont dépend la force de la critique, est conditionnée par l’autonomie financière de la fondation”.

La fondation dit n’exister que par ses adhérents, modèle qui garantit la production et la diffusion d’une expertise en rupture avec la doxa néolibérale, l’organisation de mobilisations et de campagnes, l’influence sur le débat public en rendant audibles et visibles des politiques alternatives.

Il est précisé que tout don est opéré par la plateforme HelloAsso qui ne prend pas de commission et reverse 100% des dons à l’association pour la fondation Copernic.

En outre, la Fondation travaille avec les partenaires suivants: ATTAC, Transform, DAL, contrelelogementcher.org

La Fondation compte environ 650 adhérents et a un budget de 50.000 euros selon sa Déléguée Générale.

Sauf projets ponctuels qui peuvent donner lieu à subventions institutionnelles (comme par exemple la campagne logement en 2012-2013 qui a donné lieu à une subvention du Sénat d’environ 4000 euros), les dons des adhérents constituent le gros du budget de la fondation.

➤ **FONDAPOL:** www.fondapol.org

La fondation a été reconnue d’utilité publique le 14 avril 2004.

Dans son site internet, il est dit que pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d’utilité publique, la Fondation pour l’innovation politique, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondapol les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Ses rapports d’activités sont téléchargeables depuis son site internet. En 2012, elle avait touché 1.273.000 euros en subventions publiques et 332.000 euros de contributions privées.

➤ **IFRI (Institut Français des Relations Internationales) :** www.ifri.org

On peut lire sur son site qu’il s’agit d’un think tank créé en 1979 sur le modèle des think tanks anglo saxons, et qu’il est le principal institut de recherche et de débat indépendant, consacré à l’analyse des questions internationales et de gouvernance mondiale. Tous les rapports annuels depuis 1999 jusqu’à 2012 sont consultables.

Dans le rapport de 2012, il est possible de lire que la Direction du développement stratégique se mobilise pour diversifier les ressources de l’IFRI et inscrire dans la durée la relation avec les entreprises partenaires. On y apprend également qu’outre le maintien de la quasi-totalité des adhésions et soutiens de programme, elle a eu le plaisir d’accueillir un nouveau membre et pu développer le soutien à la recherche dans un contexte économique difficile.

Le soutien à l’IFRI peut prendre plusieurs formes:

Membre : Adhésion à l’IFRI

Soutien de programme : accompagnement d’une équipe de chercheurs

Grand partenaire : Adhésion à l’IFRI et soutien de plusieurs unités de recherche

Il est précisé que toutes ces formes de partenariat relèvent du mécénat et offrent des avantages fiscaux aux donateurs.

Nous apprenons ensuite que des rencontres sont réservées aux membres et partenaires de l’IFRI sous forme de dîners et déjeuners-débats, sous forme de rencontres mensuelles IFRI/entreprises, ou encore sous forme de rencontres lancées en 2010 intitulées « la table des ambassadeurs » qui réunit les membres des ambassades, les entreprises et les bienfaiteurs individuels ou enfin des conférences réservées aux membres de l’IFRI.

En page 9 du rapport figure une liste alphabétique exhaustive des partenaires de l’IFRI, des organisations-membres et des ambassades-membres.

Une annexe financière en pages 49-51 détaille le bilan de l’année 2012. On peut y lire qu’au titre du budget réalisé 2012, l’IFRI a touché 1.820.755 euros de subventions, a 4.649.454 euros de ressources propres dont 1.449.430 euros de cotisations et dons et 3.146.904 euros de financements de programmes et contrats.

➤ **Institut Montaigne:** <http://www.institutmontaigne.org/fr>

L'institut Montaigne a été créé en 2000 par Claude Bébéar et possède le statut juridique d'une association loi 1901. Il se dit être « un espace de réflexion libre et indépendant de toute contrainte politique et économique » (Art ; 3 de ses statuts).

Il dit que cette indépendance est assurée parce qu'il est uniquement financé par des contributions privées à l'exclusion de toute subvention publique.

Près de 200 personnes physiques soutiennent le soutien financier sans qu'il soit dit quel pourcentage cela représente dans le total du budget de l'Institut.

Tandis qu'environ 90 entreprises, petites et grandes, concourent à son fonctionnement.

L'Institut a instauré un statut de « membre actif » pour les entreprises, en distinguant trois catégories, les membres actifs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 150 millions d'euros, ceux dont le chiffre d'affaires est compris entre 150 et 760 millions d'euros, enfin ceux dont le chiffre d'affaires mondial est supérieur à 760 millions d'euros. Chacune de ces catégories donne respectivement pour une année 60.000 euros brut, 30.000 euros brut, 15.000 euros brut.

Son budget annuel est d'environ 3 millions d'euros. Un extrait des comptes pour l'année 2011 figure sur le site internet de l'Institut et fait apparaître des revenus s'élevant à 3.254.000 euros, des dépenses s'élevant à 3.141.000 euros, soit un résultat net de 113.000 euros. Il est précisé que les comptes sont certifiés annuellement par un commissaire aux comptes indépendant et sont publiés au Journal Officiel.

➤ **CERI, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales :** <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr>

CERI a été créé en 1952. Depuis 2002, il est une Unité mixte de recherche (UMR) sous la double tutelle de Sciences Po et du CNRS.

Au titre de ses partenariats, il est possible de consulter sur le site internet les partenariats établis avec des médias, des institutionnels et des entreprises.

Au titre du « partenariat entreprises », il est expliqué que le CERI a mis en place un programme et une bourse de « Visiting Fellowship » grâce au soutien de la Banque latino-américaine de développement (CAF). Il est expliqué que la CAF est une institution financière multilatérale dont les ressources, mobilisées sur les marchés internationaux, servent à soutenir des programmes de financement et d'assistance technique de ses clients publics et privés dans les pays membres d'Amérique Latine.

Au sous-chapitre relatif au mécénat d'entreprise, le CERI explique fournir aux entreprises une réflexion complémentaire à leur propre analyse des phénomènes internationaux et de l'évolution des pays et régions du monde.

Dans le cadre de ses partenariats avec les entreprises, le CERI propose entre autres l'intervention des chercheurs auprès de dirigeants et cadres, la participation aux conférences etc.

Il reconnaît l'importance de leur soutien, qui est identifié comme une ressource précieuse permettant de maintenir la qualité de ses travaux, d'initier des projets innovants.

Les relations entre le CERI et les entreprises prend la forme du mécénat et de conventions de partenariat élaborés et conclus avec Sciences-Po.

Une page de soutien financier sur le site est consultable avec un bulletin téléchargeable intitulé « Soutenir le développement du CERI-Sciences-Po ».

Il y est détaillé les différentes formules de dons. Les donateurs bénéficient de déductions fiscales équivalentes à 66% du montant dans le cadre de l'impôt sur le revenu ou de 75% du montant du don dans le cadre de l'impôt de solidarité sur la fortune. Il est possible de choisir d'affecter son don au CERI ou de laisser libre choix à Sciences Po de le faire.

Il est également possible de contacter la direction des relations avec les donateurs.

- **Fondation Robert Schumann:** <http://www.robert-schuman.eu/fr/>

La Fondation été créée en 1991, et reconnue d'utilité publique, elle œuvre en faveur de la construction européenne.

Elle se dit indépendante, ce qui « lui permet de traiter de tous les sujets d'actualité de manière approfondie et objective ».

Il n'y a pas d'information relativement à son budget ou ses donateurs mais une page sur son site internet concerne les dons. Il y a un lien respectif pour les particuliers, les entreprises et les administrations. Pour les particuliers, le don s'élève à 150 euros, pour les entreprises, il est distingué entre les partenaires Argent, Or ou Platine sans plus de détails. Pour les administrations, il est juste question de sélectionner un moyen de paiement.

- **Fondation Res-Publica:** www.fondation-res-publica.org

Créée en 2005, étant reconnue d'utilité publique, la Fondation rappelle mener des travaux de recherches et de proposition, et affirme que son activité devrait s'intensifier en 2011.

Elle dit souhaiter que ses ressources s'élargissent par des contributions privées, rappelant que tout individu faisant un don bénéficiera d'un avantage fiscal conséquent, et ce, du fait de la reconnaissance par décret de son utilité publique.

Il n'y a aucune donnée budgétaire qui figure sur son site.

- **En Temps Réel:** www.entempsreel.com

En Temps Réel est un think tank associant universitaires, représentants du monde de l'entreprise, élus et acteurs de la société civile.

On apprend sur son site que Les travaux d'En Temps Réel (cahiers, séminaires, ateliers) sont financés par des contributions d'entreprises qui bénéficient d'un accès privilégié à l'ensemble de la production éditoriale, aux Séminaires, Ateliers et autres Rencontres ad hoc.

Il est également dit que plusieurs entreprises qui soutiennent le développement d'En Temps Réel ont souhaité associer leurs cadres à haut potentiel à ces travaux et rencontres afin de leur permettre d'acquérir une perspective plus large requise pour affronter leurs responsabilités de demain.

Le site internet ne comporte pas, en revanche, de données budgétaires quelconques.

© Alexis Courbon Michel, Paris, France, 2014

Transparify wishes to thank Mr Alexis Courbon Michel for researching this document and making it publicly available.

Interested in think tanks?

Subscribe to Transparify's email updates now:

<http://www.transparify.org/blog/2014/1/30/website-setup>

More research, data and publications at:

<http://www.transparify.org/publications-main/>